

## Conseil d'Administration du 29 mai 2019

### Membres du Conseil d'Administration présents :

Michel LAURENT Président du comité, Harris BENKAROUN Vice-Président ; Dominique JARRIGEON Vice-Président, Fabio PETRILLI Trésorier Général, Stéphane CASAERT Président Commission Organisation Compétition Pascal COCLET Vice-Président de la Commission Territoriale de Discipline, Luc GAUDIN Président de Commission, Francis RENA Président de la Commission CMC, Laurie ROUDIERE Président du Développement Féminin, D, Grégory CHENIN Président Commission Événementiel, Pascal GUILLE, Président de la CDA, Charline COLLAND, Jean-Pierre MANTEY, François-Xavier LOWE, Jonathan PETIT, Charline COLLAND, Sabrina JAUBERT, Fabien LANGLOIS , Laetitia PAPINEAU.

Invités : Fabrice LE ROY, Mathieu GARNAUD

### Compte-rendu du Conseil d'Administration du 17 avril 2019

Modification du compte rendu du 17 avril : Ghyslaine DENYS était invitée et non membre du CA

Outre cette modification, le compte-rendu est adopté à l'unanimité

### TOUR DES COMMISSIONS

#### Commission Départementale Arbitrage – Pascal GUILLE

##### \* Arbitres

Nous avons recensé 59 arbitres validés dans le Val Doise.

Nous pouvons compter sur 39 arbitres qui ont réalisés leur quota de 7 matches par saison.

En revanche, certains arbitrent moins de 7 matches par saison. Nous ne pouvons pas renouveler les arbitres qui ne font pas leur quota. Nous allons prévenir les clubs. Pascal GUILLE envoie un mail.

Francis RENA demande : Que faire alors avec les CMCD si non renouvellement de l'arbitre ?

Reprise des matches saison 2019-2020 :

1<sup>ère</sup> semaine de septembre 2019 → Les arbitres doivent être validés fin juin 2019

##### \* Absences des arbitres

Environ 600 matches ont été joués pour la saison 2018-2019

Seules 14 désignations n'ont pas été respectées

12 avertissements ont été donnés et 2 pour non-désignation (récidive)

##### \* Notes de frais

Pour rappel : l'adresse retenue pour le calcul des frais kilométriques est celle du club où l'arbitre est licencié et non l'adresse de son domicile.

\* Divers

Les arbitres doivent obligatoirement faire apparaître les écussons qui leur ont été distribués.

Pascal GUILLE propose.

- Que la finale de la CVO soit arbitrée par des arbitres région, pour récompense et mise en avant.
- Et demande qu'un local soit mis à disposition pour remettre une récompense aux arbitres pour les remercier. Il propose un budget de 20 € par arbitre.

Luc GAUDIN répond qu'il est possible de mettre un local à disposition au gymnase de Soisy sous Montmorency.

Ces 2 propositions ont été votées à l'unanimité

\* Vœux pour la saison prochaine

Chaque arbitre devra :

- Valider 9 matches en fin de saison au lieu de 7 actuellement
- Se mettre à disposition à partir de 18h au minimum 1 samedi soir par mois par période de 3 mois consécutifs.

Arbitres-joueurs +16 :

- Autoriser les clubs à jouer les matches +16 le vendredi entre 20h et 22h ou le dimanche matin entre 10h et 12h pour permettre aux arbitres-joueurs de pouvoir arbitrer le week-end et jouer le samedi soir.

\* Projet avec JA

A partir de la saison prochaine 2019-2020, les JAJ peuvent rester jusqu'à 20 ans révolus. En accord avec la Commission JAJ, certains matches -18 seront réservés à la CTJA pour préparer les montées en région des binômes.

**Commission CDJA – Luc GAUDIN**

Actuellement, nous comptons :

- 12 animateurs école arbitrage qualifiés
- 23 accompagnateurs école d'arbitrage qualifiés

\* Saison 2018-2019

- Plus de 260 JAJ ont officiés cette saison, (soit 10% de plus que la saison dernière)
- 5 stages organisés sur différents sites, 87 stagiaires, 40 validations JAJ T3

\* Label école d'arbitrage

Le label est désormais supprimé et rien n'a été décidé pour le remplacer pour les saisons prochaines.

Le bilan de cette saison est très positif sur les plans qualitatifs et quantitatifs.

Luc GAUDIN remarque que

- Les JAJ se déplacent souvent seuls, il aimerait que les clubs accompagnent mieux leurs JAJ
- Il est dur de trouver des JAJ pour arbitrer la CVO, ces jeunes jouent dans des clubs qui peuvent être en finale
- Il est important de désigner des JAJ compétents pour arbitrer la CVO
- Il faut être vigilant sur la présence des JAJ sur les matches des Loisirs

### **Commission COC – Stéphane CASAERT**

Début de saison 2018-2019 difficile dans le championnat adulte suites aux nombreuses modifications de calendriers.

Cette saison 2.604 rencontres ont été programmées soit une augmentation de 19% par rapport à la saison dernière pour 20 niveaux d'évolution et 28 clubs.

Félicitations :

- U13M de Saint Gratien Sannois qualifiés pour les finalités région
- L'accession en N1 du club Cergy HB
- L'accession en N3M du Club de Roissy

### **\* Vœux pour la saison prochaine**

Championnat masculin +16 ans

- Obligation de faire figurer un responsable de salle majeur sur les feuilles de match,
- 3<sup>ème</sup> division territoriale : proposer 3 formules  
1 poule de 6  
1 poule de 8  
1 poule de 10

Championnat féminin +16 ans

- Obligation de faire figurer un responsable de salle majeur sur les feuilles de match,
- 1<sup>ère</sup> division territoriale : 2 poules de 6 avec match de classement et finalités croisées

Pascal COCLET remarque que le report des matches pose un problème de gestion pour les joueurs suspendus : Un club qui a un joueur suspendu reporte le match pour permettre à ce joueur de participer à la rencontre. Il faudra à l'avenir être plus vigilant.

Pascal GUILLE demande de faire remonter aux clubs que l'arbitre désigné doit arriver entre 30 mn et 1 heure avant la rencontre et pas 3 mn.

### **Commission Discipline – Pascal COCLET**

Cette saison le nombre de dossiers examinés est sensiblement le même que la saison dernière.

- 99 dossiers ont été examinés dont 55 ouverts
- 78 sanctions « dates fermes » et 51 sanctions avec sursis ont été infligées
- Les pénalités financières (5.745 €) sont inférieures à celles de la saison dernière
- Dans l'ensemble, les motifs pour fraudes et manquements augmentent alors que les irrégularités grossières baissent.

Pascal GUILLE remarque que les sanctions ne sont plus adaptées, il propose des travaux d'intérêt général.

Michel LAURENT précise que la FFHB dépend du droit pénal

Pour pallier le désordre lors des diverses rencontres de la saison plusieurs solutions sont évoquées, Fabrice LE ROY propose que les joueurs demandent le fair-play au public (protocole d'avant match : cf. Intercomités)

Dominique JARRIGEON propose la présence obligatoire d'un responsable de salle à partir de la catégorie U15 avec une sanction de 20 € pour le club responsable du désordre.

Fabio PETTRILLI propose un bonus pour le club qui respecte le label fair-play et l'éthique sportive au sein du département. Cette proposition est perçue favorablement par l'ensemble du conseil d'administration mais difficile à mettre en place. A réfléchir.

**Commission Technique et Divers – Fabrice LEROY**

\* Les formations :

- Les instants handball - thème : la préparation physique  
Formation gratuite très suivie  
35 stagiaires sur les 2 demi-journées  
Les joueuses 2005 et 2006 ont servi de support public au préparateur physique (J-P GUILLAUME)

Fabrice LE ROY propose de développer d'avantage d'actions de formations thématiques.  
Michel LAURENT propose de faire des tutos.

\* Pitchoun Games :

- Beaucoup de désinscriptions
- 13 équipes
- 5 clubs présents pour cette journée finale

\* Les 4 handastiques :

- Participation d'un club de l'Oise, pas d'inscription du Val d'Oise à ce jour.

Laurie ROUDIERE remarque que la date limite d'inscription au 14/06/2019 ne pousse pas les clubs à se précipiter sur les inscriptions.

\* DIKA DAYS :

- Effectif complet 50 stagiaires

\* Plai'sport :

- A ce jour, nous comptons 25 inscriptions

\* Stage de l'ascension :

- Stage mixte proposé à tous les licenciés du Val d'Oise nés entre 2004 et 2007. L'effectif est complet chez les garçons et les filles. A pérenniser !!

\* Tournoi minihand :

- Le CDFAS a appliqué une augmentation de 25% sur la location de la salle. Après discussion, le CDFAS a consenti à une offre commerciale. !!

\* Tiby :

- Participation assurée de la France et de la République Tchèque
- 6 autres nations ont été contactées : Croatie, Suède, Espagne, Allemagne, Autriche, Danemark
- Les 2 premières nations à s'inscrire seront retenues

\* Hand féminin :

Le nombre de licenciées a doublé en 8 ans.

\* Catégorie U18 :

Michel LAURENT encourage les clubs Val d'Oisiens à voter pour la création de la catégorie U18 Masculin Région à la prochaine AG de la ligue.

\* Constat de fin de saison :

Le Val d'Oise compte 5.533 licenciés sur la saison 2018-2019 (2% de moins que la saison dernière)

Le Val d'Oise est un département très jeune. Les licenciés -12 représentent 31 % des licenciés. C'est un département très compétitif.

Trois clubs ont subi une forte baisse de leurs effectifs :

- Saint-Brice -26 %
- Sannois -27 %
- Villiers le Bel -31%

Chaque année les clubs perdent environ 50 % des licenciés.  
Le taux de renouvellement est de 52 %

Les clubs les plus importants en nombre de licenciés sont :

- Cergy
- Saint Ouen l'Aumône
- Saint-Gratien
- FB2M

**Commission CMCD – Francis RENA**

6 clubs ne sont pas validés

4 pour l'arbitrage, 1 pour les JAJ

En général, ce sont toujours les mêmes clubs.

Francis RENA demande que les clubs vérifient auprès des techniciens le renouvellement des diplômes

Fabrice LE ROY souligne le problème GESTHAND : la date de validité des diplômes des entraîneurs est erronée et la saisie n'est pas toujours effectuée.

**Trésorerie – Fabio PETRILLI**

Les comptes ne sont pas encore arrêtés.

L'exercice 2018 présente une perte entre 25 et 30.000 €.

Le budget 2018 s'élève à environ 500.000 €

La variation sur les licences s'élève à 7.000 € par rapport à la saison passée.

Le partenariat du TIBY est en baisse de 20 %

\* Appels de fonds :

9 clubs sur 27 sont à jour de leur versement.

Des clubs sont dans une situation inquiétante :

- La forte baisse de licenciés au sein du club de Villiers le Bel engendre une perte pour le club
- Les licenciés du club de Pontoise jouent mais le club ne verse pas ses cotisations et ses engagements.

### Les projets

#### \* Les licences :

La FFHB augmente le coût des licences de 1 €

La ligue prévoit une augmentation du coût des licences de 1 €

Le comité prévoit une augmentation du coût des licences de 1 €. Il n'a pas augmenté le coût des licences depuis 2 ans.

#### \* Arbitrage :

Les clubs demandent que les formations d'arbitrage se déroulent plutôt le samedi.

#### \* Discipline : Vœu présenté par la CTD (95) à valider par le CA ligue après présentation au CA 95 :

Depuis quelques saisons il n'est plus autorisé de sanctionner disciplinairement des licenciés par une suspension établie en mois.

Malgré cela le règlement disciplinaire fédéral indique toujours des sanctions en mois (ou années) en durée maximale.

Une suspension indiquée en mois est un motif d'appel recevable auprès du Jury d'Appel Fédéral qui casse systématiquement la décision.

### **Nous souhaitons le retour à une suspension en mois (ou année) possible.**

En effet ce genre de sanction concerne des fautes graves ou très graves. La sanction est souvent étalée sur plusieurs saisons. En raison des différentes compétitions à prendre en compte dans la suspension et en fonction des possibles éliminations directes il est très difficile de calculer le nombre de dates.

Suspendre un(e) licencié(e) en dates en donnant obligatoirement la date de début et la date de fin de suspension ainsi que sa durée faciliterait le travail de l'ensemble des commissions de discipline et ne changerait en rien la sanction.

Exemple : suspension de 12 mois (ou 1 an). La suspension sera effective du xx/XX/xxxx au xx/XX/xxxx

Dans cet exemple il n'y a plus de calcul de nombre de date de suspension à effectuer.

En ce qui concerne les pénalités financières le règlement disciplinaire fédéral fait encore mention de durées exprimées en mois ou année ce qui ne semble pas cohérent avec la suppression des sanctions en mois ou année.

Le retour à des suspensions en mois ou année (telles qu'initialement existantes) annulerait cette anomalie. A défaut d'acceptation de ce vœu, il serait logique de modifier le règlement disciplinaire fédéral afin de ne plus voir apparaître de sanction en mois tel qu'actuellement. »

\* **COC** :

Pas de sur classement autorisé pour les catégories U9 à U15. Les catégories seront sur 3 années d'âge.

Les matches peuvent être déplacés en semaine avec l'accord des 2 clubs.

Le championnat masculin revient en poule de 10 (comme N-2)

Pour la CVO :

Un club ne pourra engager qu'une seule équipe par catégorie

Problématique au niveau des conventions. Le comité organisera une réunion pour connaître et expliciter les demandes 2019/2020.

Les ententes n'ont pas l'autorisation de participer à la coupe du Val d'Oise, excepté celles dont les clubs n'ont pas d'équipe de la catégorie inscrite en championnat.

Pascal COCLET demande s'il est normal que deux équipes qui forment une entente ne fassent jouer que les licenciés d'un club.

**Rappel sur règles aménagées** : l'Individuelle stricte est interdite en U15

\* **Homologation des salles** :

Harris BENKAROUN et Francis RENA demandent pourquoi certains clubs ne répondent pas à la demande d'homologation des salles.

\*

**DIVERS** :

Michel LAURENT annonce le départ de Laurie ROUDIERE pour le comité du Gard. Le président du comité la remercie pour son investissement dans le club de Cergy dans la catégorie féminine.

À la suite de l'envoi des vœux clubs pour AG 2019, Fabrice LE ROY annonce que 5 présidents de clubs demandent que le carton bleu ne soit pas présenté automatiquement après un carton rouge. Mesure qui a été adoptée en AG du Comité – juin 2015 et rappelée lors des AG 2016 et 2017. Ce vœu sera proposé au vote lors de la prochaine assemblée générale du comité.

**Prochain Conseil d'Administration le 19 juin 2019**

Le Président du Comité

Miche LAURENT



Le Secrétaire Général du Comité

Didier VEAUX

